

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 40
POUR : 40
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
5 avril 2023
Date d'affichage :
5 avril 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO, absente excusée (représentée par Lucette LABOUR) - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Cloria JAOLAZA - François CAMBURET - Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU - Arnaud ROSIER - Claude CATRIN -
Absents : Jacqueline DUPLESSY - Bertrand LEBLANC -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE

Objet de la délibération

TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2023

Conformément aux orientations définies dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, Monsieur Stéphane MOREL propose de maintenir les taux de la TEOM comme suit en 2023 :

- | | |
|---|----------------|
| - 01 Noyers Bourg (coefficient 1) | Taux : 13,84 % |
| - 02 Noyers (fermes et hameaux)
+ autres communes (coefficient 0,87) | Taux : 12,07% |

Le produit attendu est de **815 551 €**.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE et vote les taux proposés ci-dessus pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Nadine LEGENDRE



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 17/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 008 SEREIN

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 6 214 841

Bases prévisionnelles d'imposition : 6 649 206

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 NOYERS BOURG	733 981	13,84 %	101 583 €
02 NOYERS HAM ET AUTRES COMMU	5 915 225	12,07 %	713 968 €

A AUXERRE, le 16 mars 2023

A L'Isle sur Serain, le 11/04/2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Président,

DOMINIQUE GONTARD



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

1259 TEOM - I

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 008 SEREIN

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 NOYERS BOURG	279 NOYERS	P	733 981
02 NOYERS HAM ET AUTRES COMMUNE	008 ANGELY	P	137 838
	010 ANNAY-SUR-SEREIN	P	303 973
	012 ANNOUX	P	92 382
	042 BIERRY-BELLES-FONTAINES	P	152 325
	043 BLACY	P	87 217
	064 CENSY	P	30 891
	092 CHATEL-GERARD	P	226 092
	128 COUTARNOUX	P	110 075
	141 DISSANGIS	P	112 798
	161 ETIVEY	P	221 582
	183 FRESNES	P	72 676
	194 GRIMAUTL	P	162 161
	197 GUILLOIN-TERRE-PLAINE	P	731 612
	204 L'ISLE-SUR-SEREIN	P	610 472
	207 JOUANCY	P	36 783
	208 JOUX-LA-VILLE	P	510 091
	244 MARMEAUX	P	68 883
	246 MASSANGIS	P	373 487
	259 MOLAY	P	122 762
	267 MONTREAL	P	204 091
	271 MOULINS-EN-TONNERROIS	P	106 534
	279 NOYERS	P	114 264
	290 PASILLY	RA	36 285
	300 PISY	P	82 223
	312 PRECY-LE-SEC	P	203 513
	333 ST ANDRE-EN-TERRE-PLAINE	P	128 472
	339 SAINTE-COLOMBE	P	150 123
	371 SAINTE VERTU	P	90 025
	375 SANTIIGNY	P	67 395
	376 SARRY	P	115 735
	377 SAUVIGNY-LE-BEUREAL	P	60 151
	379 SAUVIGNY-EN-TERRE-PLAINE	P	143 302
	406 TALCY	P	72 797
	412 THIZY	P	110 732
	431 VASSY	P	65 483